



Frais de scolarité suite à divorce

Par **Moi28**, le **04/12/2013** à **09:48**

Bonjour,

je suis divorcé depuis 5 ans, avec 2 enfants en garde alternée. Mon fils âgé de 16 ans vient d'effectuer un stage en milieu professionnel dans le cadre de sa scolarité. Le jugement de divorce stipule que les frais sont divisible en 2. Mon ex femme me présente différents frais (avec tickets) et surtout des frais d'hébergement qui se monte à 20 euros par jours (sans aucun tickets) sachant que cet hebergement s'est fait chez une de ses soeurs. J'ai un énorme doute d'être le seul à devoir payer ses 20 euros puisqu'il s'agit de sa soeur. Ma question est la suivante : suis-je obliger de payer ses fameux frais d'hebergement "famille" sachant que je n'ai pas de facture ni aucune preuve que elle aussi paye ? Merci d'avance de votre réponse